

Assassinat de deux envoyés spéciaux de RFI au Mali Trois ans face au « silence d'Etat »

Familles, collègues, dirigeants de RFI et de France Médias Monde, avocats, militants des droits humains et syndicalistes étaient réunis le 25 mars pour l'assemblée générale de l'Association des amis de Ghislaine Dupont et Claude Verlon, assassinés à Kidal (Mali) le 2 novembre 2013.

Plusieurs intervenants ont dénoncé le « silence d'Etat » et le « secret-défense » entourant les circonstances et les mobiles de ces assassinats, revendiqués par AQMI (Al-Qaïda au Maghreb islamique). La piste d'une trahison avait été mentionnée par le ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, lors de la précédente AG. Sans plus de précisions. Les tentatives d'en savoir plus auprès de son cabinet n'ont rien donné.

Avec des pièces manquantes ou caviardées, la promesse de François Hollande

de déclassifier le dossier n'a été que partiellement tenue. Le Président a depuis énoncé, auprès de journalistes, la relation possible entre la libération de quatre otages d'Arlit, salariés d'Areva aux mains d'activistes islamistes au Niger, et la tragédie de Kidal. Sans plus de détail.

« Tous les deux savent des choses qu'ils ne transmettent ni à nous ni à la justice », dénonce le président de l'association en écho à la colère et la douleur des proches en quête de vérité et de justice. Mais plusieurs participants pensent que « les langues vont se délier après l'élection présidentielle ».

Une instruction « a minima »

Un récent reportage d'*Envoyé spécial* sur les otages d'Arlit interroge sur le rôle d'équipes concurrentes de négociateurs pour leur libération et le versement apparemment incomplet de la rançon. Rivalité entre services? Rétrocommissions? Les journalistes auteurs de l'enquête, présents à l'AG, ont souligné que leurs interlocuteurs ont été « menacés » ou « dissuadés » dès qu'il s'est agi de parler des envoyés spéciaux de RFI.

Il apparaît que tous ceux qui pourraient/devraient être interrogés ne l'ont pas été. Et que l'instruction, tant au Mali

qu'en France, « se fait a minima ». Des demandes de confrontations et d'actes ne sont pas honorées. Le contenu des carnets de note, téléphone et ordinateurs de la journaliste Ghislaine Dupont n'ont pas été exploités. Des questions restent sans réponse notamment sur le rôle ou l'absence de rôle des militaires français et onusiens basés à Kidal.

La crainte a été exprimée de voir l'affaire enterrée, par extinction de l'action publique, si aucun des commanditaires et exécutants présumés de l'enlèvement et de l'assassinat des envoyés spéciaux de RFI ne reste en vie. Plusieurs sont déjà morts. « L'enquête journalistique avance plus vite que l'enquête judiciaire », a déploré Marie-Christine Saragosse, présidente de France Médias Monde.

Une opacité similaire existe dans d'autres affaires comme l'assassinat du juge Borrel en 1995 à Djibouti ou l'enlèvement en plein Paris et l'assassinat de l'opposant marocain Mehdi Ben Barka en 1965... Face aux « entraves manifestes à la manifestation de la vérité », un collectif de chercheurs et d'associations lance un appel à une réforme du « secret défense ». En attendant, l'association poursuit sa mobilisation. ■

Luxleaks : les lanceurs d'alerte condamnés

Si l'acquittement du journaliste d'investigation Edouard Perrin a été confirmé, la cour d'appel luxembourgeoise n'a pas épargné les deux lanceurs d'alerte, reconnus comme tels, dans son arrêt Luxleaks, rendu le 15 mars 2017. Les trois hommes comparaissaient pour avoir, dans le cadre de l'émission *Cash Investigation* (France 2), révélé les pratiques financières permettant à des grands groupes d'effectuer de l'évasion fiscale à grande échelle. Bizarrement, la cour a reconnu l'intérêt public de la démarche des lanceurs d'alerte, tout en les sanctionnant : 1000 euros d'amende pour Raphaël Halet, 6 mois de prison avec sursis et 1500 euros d'amende pour Antoine Deltour condamné pour vol, fraude informatique et blanchiment. Les syndicats de journalistes français membres de la FEJ ont fortement critiqué ce délibéré incohérent, « donnant à penser que les multinationales comptent plus que l'intérêt général des citoyens ».



Photo Pierre Gantz

Le SNJ bien présent aux Assises

Une dizaine de militants du syndicat ont arpenté les ateliers et les débats de la dixième édition des Assises du Journalisme, qui se tenaient à Tours du 15 au 17 mars. La restitution du rapport de l'Observatoire de la déontologie de l'information en a été l'un des moments forts, comme la soirée de remise des Prix des Assises. L'occasion d'échanges intéressants avec de futurs confrères, étudiants en journalisme. En toile de fond, un certain foisonnement, sur le thème de la profession et de l'information dans dix ans. Et le SNJ, où en sera-t-il dans dix ans ?